



Gord Miller, B.Sc, M.Sc
Commissioner

Gord Miller, B.Sc, M.Sc.
Commissaire

DISCOURS

Gord Miller, commissaire à l'environnement de l'Ontario Rapport spécial - La biodiversité : l'engagement d'une nation, une obligation pour l'Ontario

**Studio des médias de Queen's Park, édifice de l'Assemblée législative
Le mardi 10 janvier 2012 à 10 h**

Priorité au discours anglais prononcé

Le pensons-nous vraiment lorsque nous faisons, à titre de pays, une promesse au reste du monde? Les Canadiens sont-ils sincères ou est-ce là notre nouvelle façon d'agir, c'est-à-dire prendre des engagements pour ensuite manquer de façon délibérée à nos obligations comme nous l'avons fait au cours des dernières années avec le protocole de Kyoto? Voilà la question que se posent les autres pays sur le rôle du Canada dans la résolution des enjeux environnementaux mondiaux. En ce qui a trait à la biodiversité, nous avons une seconde chance d'apaiser les doutes de la collectivité internationale. De plus, l'Ontario peut jouer un rôle important dans le processus.

En 1993, le gouvernement du Canada est devenu le premier pays industrialisé à signer la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit d'une entente internationale pour conserver la biodiversité et s'engager à en faire une utilisation durable. En 1995, le gouvernement de l'Ontario a affirmé son engagement à conserver la biodiversité aux côtés de toutes les provinces et de tous les territoires. En vertu de la Constitution canadienne, le gouvernement de l'Ontario a l'obligation directe d'accomplir les devoirs du Canada décrits dans la Convention sur la diversité biologique au sein de son territoire, car la province s'occupe de l'air, des terres, de l'eau et des écosystèmes qui soutiennent sa vaste biodiversité.

L'an dernier, la collectivité internationale s'est réunie de nouveau à Nagoya au Japon pour approfondir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Le Canada a accepté, à l'instar d'autres pays, une série de buts stratégiques répartis en 20 objectifs spécifiques, soit les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Ces objectifs reconnaissent que la préservation de notre biodiversité n'est pas une tâche simple dont seuls un ou deux ministères peuvent s'occuper. Cette tâche exige plutôt des changements dans une vaste gamme d'activités de nombreux ministères. La réussite repose d'une part sur la sensibilisation des ministères à leurs nombreuses influences sur les écosystèmes et d'autre part sur les changements qu'ils apporteront à leur façon de travailler.

J'ai tenté, dans ce rapport, de clarifier les difficultés sur notre route en analysant les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et en identifiant quels ministères de l'Ontario devraient s'engager à atteindre chacun des objectifs et en avoir la responsabilité. J'ai effectué ce travail, car à l'heure actuelle, l'Ontario n'est pas bien préparé pour surmonter cette difficulté. Le gouvernement de l'Ontario n'a plus de stratégie sur la biodiversité. Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario, qui ne fait pas partie du gouvernement, met en œuvre une stratégie élargie, mais ce groupe n'a pas le pouvoir d'attribuer les responsabilités des objectifs d'Aichi aux ministères. Le Canada ne peut pas atteindre les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique sans l'engagement total et la mobilisation à part entière de l'Ontario.

Le temps se fait court. Les objectifs d'Aichi doivent être atteints en 2020. Les Canadiens, et par conséquent les Ontariens, ont promis au monde à Nagoya qu'ils préserveraient la biodiversité... Sommes-nous prêts à poursuivre nos intentions jusqu'au bout ou avons-nous perdu notre dignité en tant que nation?